



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 8 mai 2007, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENTS, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN DE L'EXERCICE 2006

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,
- le compte administratif pour l'exercice 2006 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,
- le compte financier pour l'exercice 2006, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 23 avril 2007,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de **CHF 4'287'740.31** aux charges et de **CHF 4'578'249.45** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 290'509.14**,
3. d'approuver le compte d'investissements 2006 pour un montant de **CHF 721'810.60** aux dépenses et pour un montant de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 721'810.60**,